

Avis n° 2022/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie

École

Nom :	École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Sigle :	ESTP Paris
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Cachan, Dijon, Orléans, Troyes

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie
Spécialité(s) :	Manager de la construction
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant
Site(s) de la formation :	Dijon

Vu le rapport établi par Patricia SOURLIER (membre de la CTI, rapporteure principale) et Géraldine CASAUX-GINESTET (experte de la CTI, co-rapporteure), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence au diplôme de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Manager de la construction sur le site de Dijon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Mettre en œuvre le plan de recrutement d'enseignants prévu en s'assurant de son adéquation avec les besoins croissants, au regard de l'évolution des effectifs en formation à venir ;
- Engager une réflexion sur la possibilité de partager les majeures proposées en dernière année entre les différents sites où la formation est proposée.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON